

## Le cardinal Sarah et la liturgie

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [En Une](#), [Enquête et analyse](#), [Informations](#), [Revue de presse](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 31 mars 2017



Notre confrère L'Homme Nouveau vient de publier **une contribution de cardinal Robert Sarah**, Préfet de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, aux **18èmes rencontres liturgiques de Cologne** qui se déroule du 28 mars au 1er avril.

Nous publions un très bref extrait mais vous invitons à [lire l'intégralité sur le site de L'Homme Nouveau](#)

### Restaurer la liturgie

Comme vous le savez, ce que l'on a appelé, au début du XX<sup>e</sup> siècle, le « mouvement liturgique », ce fut cette volonté du pape saint Pie X, exprimée dans un autre *motu*

*proprio*, intitulé *Tra le sollicitudini* (1903), de restaurer la liturgie pour en rendre les trésors plus accessibles, et qu'elle redevienne ainsi la source d'une vie authentiquement chrétienne. D'où la définition de la liturgie comme «*sommet et source de la vie et de la mission de l'Eglise*» présente dans la Constitution sur la sainte Liturgie *Sacrosanctum Concilium* du concile Vatican II (n. 10). Et on ne répétera jamais assez que la liturgie, en tant que sommet et source de l'Eglise, trouve son fondement dans le Christ lui-même. En effet, Notre Seigneur Jésus-Christ est l'unique et définitif Souverain Prêtre de l'Alliance Nouvelle et Eternelle, puisqu'Il s'est offert lui-même en sacrifice, et «*par une oblation unique a rendu parfaits pour toujours ceux qu'Il sanctifie*» (cf. He 10, 14). Ainsi, comme le déclare le *Catéchisme de l'Eglise catholique*, «*C'est le Mystère du Christ que l'Eglise annonce et célèbre dans la liturgie, afin que les fidèles en vivent et en témoignent dans le monde* » (n. 1068). C'est dans ce cadre du « mouvement liturgique », dont l'un des plus beaux fruits fut la Constitution *Sacrosanctum Concilium*, qu'il convient de considérer le motu proprio *Summorum Pontificum* du 7 juillet 2007, dont nous sommes heureux de célébrer cette année, avec grande joie et action de grâce, le dixième anniversaire de sa promulgation. On peut donc affirmer que le « mouvement liturgique » initié par le pape saint Pie X ne s'est jamais interrompu, et qu'il continue encore de nos jours à la suite de la nouvelle impulsion qui lui a été conférée par le pape Benoît XVI. A ce sujet, on peut mentionner le soin particulier et l'attention personnelle, dont il faisait preuve en célébrant la sainte liturgie en tant que pape, puis, ses références fréquentes, dans ses discours, concernant sa centralité dans la vie de l'Eglise, et, enfin, ses deux documents magistériels *Sacramentum Caritatis* et *Summorum Pontificum*. En d'autres termes, ce que l'on appelle l'*aggiornamento* liturgique (« *aggiornamento* » est un terme italien qui signifie littéralement : « mise à jour »). Nous avons fêté le cinquantième anniversaire de la Constitution sur la sainte Liturgie du concile Vatican II *Sacrosanctum Concilium* en 2013, puisque celle-ci a été promulguée le 4 décembre 1963) a été en quelque sorte complété par le motu proprio *Summorum Pontificum* du Pape Benoît XVI. De quoi s'agissait-il ? Le pape émérite établissait la distinction entre deux formes du même rite romain : une forme dite « ordinaire », qui concerne les textes liturgiques du Missel Romain révisés suivant les indications du concile Vatican II, et une forme dénommée « extraordinaire », qui correspond à la liturgie qui avait cours avant l'*aggiornamento* liturgique. Ainsi, actuellement, dans le rite romain ou latin, deux Missels sont en vigueur : celui du bienheureux Pape Paul VI, dont la troisième édition date de l'an 2002, et celui de saint Pie V, dont la dernière édition, promulguée par saint Jean XXIII, remonte à 1962.

## [L'Homme Nouveau](#)